



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
6 juin 2007

L'APCM et MAAF Assurances signent une Charte de l'Apprentissage, basée sur des actions de prévention et de sensibilisation

Alain Griset, président de l'APCM et Etienne Couturier, Directeur Général Délégué Assurances de MAAF Assurances, ont signé ce jour, lors de l'assemblée générale de l'APCM, la première Charte de l'Apprentissage regroupant les engagements des deux partenaires en faveur des apprentis, des maîtres d'apprentissage et des établissements de formation des Chambres de Métiers et d'Artisanat.

Les principaux engagements des deux parties auront pour objet de :

Mettre en place un programme de sécurité routière, par l'intermédiaire d'un référent volontaire dans chaque Centre de Formation des Apprentis, formé et appuyé par MAAF Assurances.

Plus que d'autres jeunes, à cause de leurs déplacements fréquents entre domicile, CFA et lieu de travail, les apprentis sont exposés aux risques de la route.

Afin d'enrayer ce fléau, MAAF et l'APCM mettront en place de larges campagnes de prévention et de sensibilisation aux dangers de la route, avec notamment l'organisation d'un concours sur le thème « Apprenti : apprends la route comme ton métier ».

Faciliter le recrutement des apprentis

En devenant partenaire des sites Internet *l'apprenti.com*, premier site de l'apprentissage recevant 45 000 visiteurs par mois, et de *l'apprentijob.fr*, bourse à l'emploi spécialisée en contrats d'apprentissage, MAAF Assurances souhaite aider les futurs apprentis à trouver une entreprise et un maître d'apprentissage qui les accueillent.

Créer des vocations auprès des maîtres d'apprentissage et valoriser leur métier

Première mutuelle d'assurance des professionnels, MAAF Assurances souhaite s'adresser aux maîtres d'apprentissage afin de susciter des vocations de maîtres d'apprentissage parmi les chefs d'entreprises.

Par ailleurs, les maîtres d'apprentissage, les apprentis et les établissements de formation des CMA pourront bénéficier de conditions privilégiées pour les contrats d'assurance Auto, Santé, Vie, Habitation et Responsabilité Civile qu'ils souscriront.

MAAF Assurances et l'apprentissage, déjà une longue histoire :

Partenaire privilégié de l'APCM depuis 2004, MAAF Assurances renforce son engagement dans la promotion, au développement et à la valorisation de l'apprentissage.

Cet engagement est aujourd'hui formalisé au travers d'une charte de l'apprentissage qui vient compléter le partenariat signé le 5 décembre dernier pour la période 2006 – 2010.

1992 : MAAF soutient le sport en apprentissage avec le Trophée National MAAF des apprentis. Cet engagement se poursuit aujourd'hui avec notre soutien financier au travers de l'Association Nationale pour le Développement du Sport en Apprentissage : l'ANDSA

Août 2004 : L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et MAAF Assurances signent une convention de partenariat ayant pour objet de définir les conditions de mise en œuvre par MAAF Assurances et l'APCM d'actions communes en faveur de l'artisanat, avec pour objectif le développement, la promotion et la valorisation des entreprises artisanales.

Décembre 2006 : une extension importante de la convention de partenariat portant sur la sécurité routière des apprentis et sur le développement du sport dans les centres de formation est signée. Dans le cadre de ce partenariat, de grandes actions de communication et de promotion de l'Artisanat sont conjointement menées.


Juin 2007 : MAAF Assurances intensifie son action aux côtés par l'APCM en renforçant ses actions menées en faveur de l'apprentissage au travers de la signature de la « Charte de l'Apprentissage ».

Les chambres de métiers et de l'artisanat et l'apprentissage

L'artisanat forme aujourd'hui la moitié des apprentis, soit 170 000 jeunes par an, scolarisés dans les Centres de formation des apprentis gérés par les CMA ou les organisations professionnelles.

Tous ceux qui recherchent une insertion professionnelle sont accueillis dans les Centres d'aides à la décision, qui se trouvent dans les chambres de métiers. Les publics les plus larges, de tous âges y sont les bienvenus. Les CAD ont l'information actualisée sur les métiers, les entreprises locales, les stages, assurent l'interface des entreprises et des jeunes qui recherchent un contrat d'apprentissage ou une entrée dans la vie professionnelle.

Contacts Presse

APCM
Elisabeth de Dieuleveult
Tel 01 44 43 10 96 - 06 61 25 98 00
 dieuleveult@apcm.fr

MAAF Assurances
Marie-Pierre MICHEL : Tel 01 53 10 63 57
marie-pierre.michel@maaf.fr